

Décision

Générale

colonial

Décision n° 21 du 6 janvier 1961 :

n° 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 janvier 1961

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Nice (chez Mme Grollemund), 15, avenue Marconi (Alpes-Maritimes) est accordé à Mlle Martine Mérot, née le 24 avril 1946, fille de M. Mérot Joseph, Administrateur en Chef de classe exceptionnelle des Affaires d'Outre-Mer (indice 630 – groupe I), Commandant de Cercle de Djibouti. L'intéressée quittera Djibouti par voie aérienne le 10 janvier 1961. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.